



AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

2 – Annexe – Diagnostic environnemental architectural et patrimonial

Anne-Laure MERIAU, urbaniste qualifiée
OPQU & Historienne de l'art

PILLARD Guillaume - Architecte DPLG

18 rue Waldeck Rousseau 69006
Lyon Tél : 04.78.89.10.58 et
06.87.29.44.38

anne-laure.meriau@wanadoo.fr

Mars 2017

Sommaire

1 - Le contexte géologique :	p.3
2 - La physionomie du relief et le réseau hydrographique:	p.4
3 - Les milieux naturels remarquables :	p.7
4 - Le patrimoine archéologique, architectural et historique :	p. 9
5 - La synthèse des enjeux paysagers :	p.29
6 - Partie annexe les fiches de recommandations :	p.36

1 - Le contexte géologique :

Le contexte géologique : la région géologique de Villeneuve de Berg appartient à la bordure vivaro-cévenole du Massif central, entre les contreforts du vousseiro oriental du Massif Central et les abords de la vallée du Rhône. Il s'agit également de la zone de transition entre bas Vivarais (« basse Ardèche ») et haut Vivarais (« haute Ardèche »).

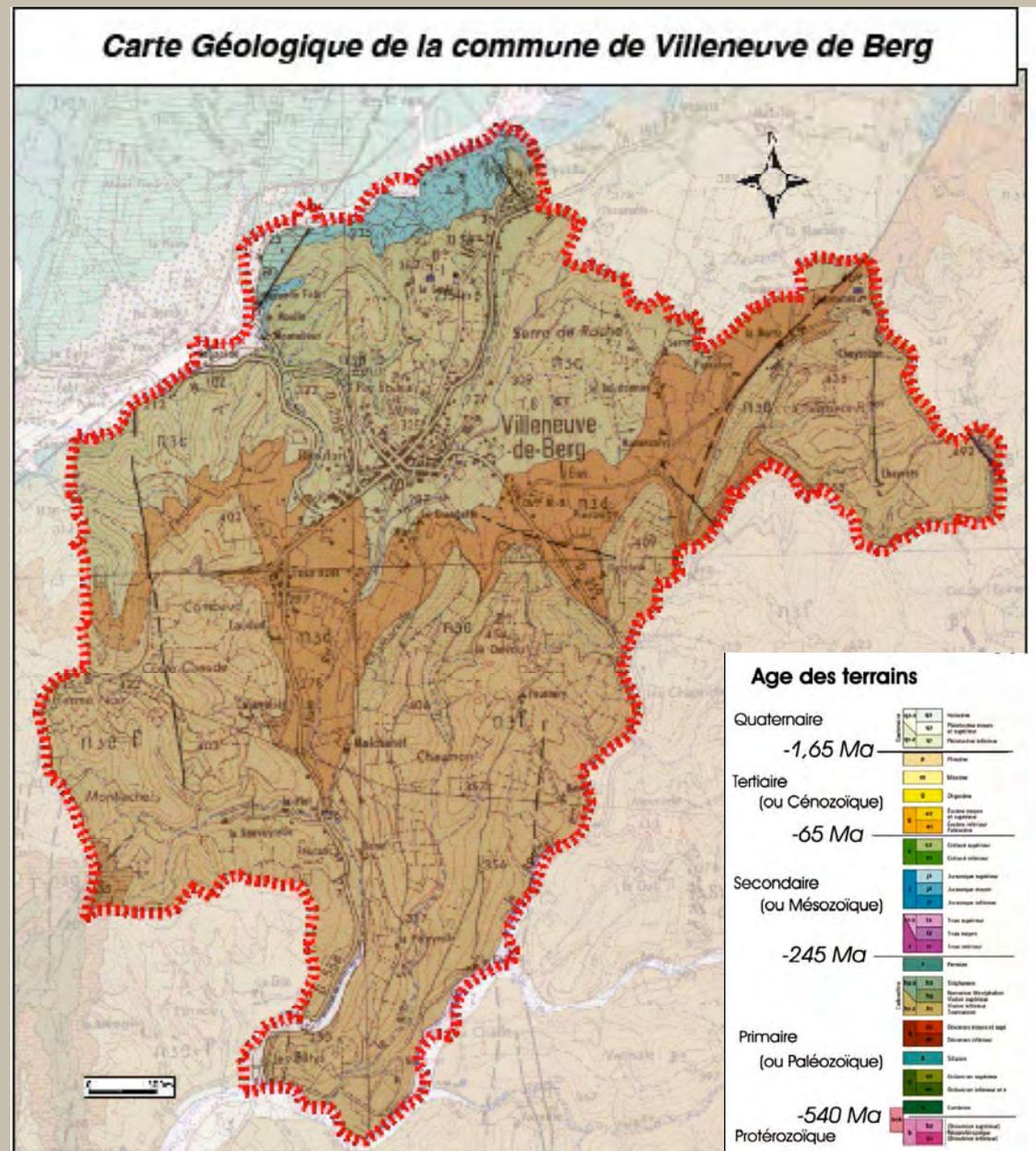
Le territoire, sur lequel se situe la commune, a enregistré la presque totalité des événements qui ont affectés le Sud-est de la France. Il en résulte un relief assez contrasté.

Villeneuve de Berg est localisé sur un vaste plateau bordé par de nombreux massifs. En retrait le paysage est dominé à l'Ouest par les arrêtes rocheuses escarpées des Cévennes et par le plateau basaltique du Coiron au Nord. Sur le territoire communal, le paysage est marqué par la présence de la Montagne de Berg au Sud et des premières falaises du plateau de Rochecolombe à l'Ouest. Au pied de ces reliefs s'étendent de vastes terrains sédimentaires.

La géologie homogène de Villeneuve de Berg est essentiellement formée de marnes et de calcaires

La Formation de sols sédimentaires secondaires du Crétacé constitue la quasi-totalité des sols de la commune de Villeneuve de Berg. Ce sont pour la plupart des sols calcaires et marneux présentant des variations de compositions suivant leurs dates d'apparition. Les marnes et bancs calcaires (n2) constituent des faisceaux de bancs (n3) et des alternances régulières à gros bancs calcaréo-argileux (n4a).

Les formations superficielles du Quaternaire sont principalement représentées sur la commune par des alluvions au sein de la vallée de l'Ibie et de la Claduègne. Des alluvions anciennes (Fy) forment les sols de la vallée de l'Ibie. Elles sont constituées de sables argileux hétérométriques à passées de galets calcaires, et viennent des basses terrasses. Des alluvions plus récentes (Fz) se trouvent actuellement dans la vallée de la Claduègne (galets basaltiques et calcaires) et dans le lit mineur de la vallée de l'Ibie (calcaires).



Carte géologique du BRGM tirée de l'État Initial de l'Environnement du PLU

2 - La physionomie du relief et le réseau hydrographique :

La commune de Villeneuve de Berg couvre 2469 ha. Elle est située sur la bordure vivaro-cévenole du Massif Central et à l'articulation entre la vallée du Rhône, le plateau du Coiron et la montagne de Berg.

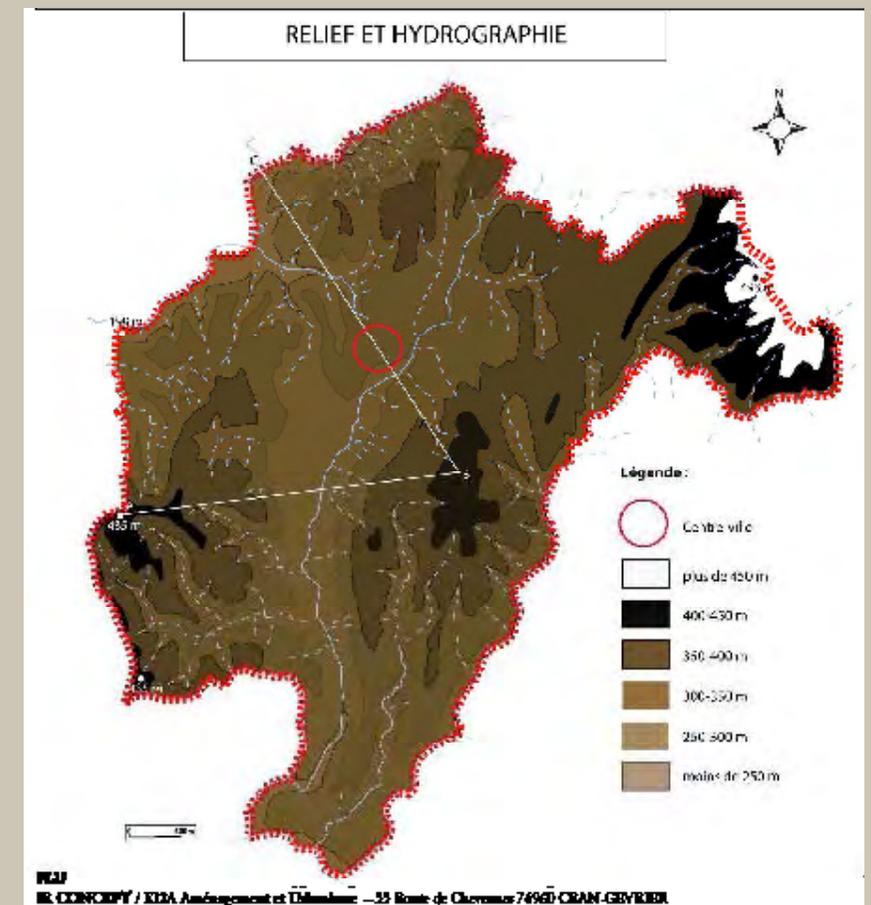
Le territoire de Villeneuve de Berg appartient à un vaste plateau creusé par de nombreuses vallées et bordé par de nombreux massifs qui composent le paysage lointain de la commune : le plateau basaltique du Coiron au Nord, le massif des Cévennes et les premières falaises du plateau de Rochecolombe à l'Ouest, et la Montagne de Berg au Sud.

Ces deux dernières dessinent partiellement le relief de la commune qui se constitue de multiples monts entaillés par la rivière de l'Ibie au centre du territoire, le ruisseau de la Claduègne au Nord et le ruisseau de Rounel au Sud. L'ensemble de ces massifs est orienté Nord-Sud. Le paysage est donc constitué d'une succession de monts et de creux derrière lesquels se dresse de manière constante le relief du Massif Central et de la Haute Ardèche. Derrière la montagne de Berg, la plaine d'Alba-La-Romaine s'ouvre en direction du Rhône au Nord-est de la commune.

L'altitude varie de 200m (au Nord de la commune au bord du ruisseau de la Claduègne) à 493m (au nord-est de la commune sur la montagne de Berg). Le dénivelé (300m) se traduit par des pentes importantes sur la majorité du territoire communal. C'est sur les secteurs aux pentes les plus faibles (inférieures à 10%), situé au bord de la rivière de l'Ibie, que s'est implanté le bourg de la commune.

La ville nouvelle est implantée sur un site présentant de nombreux atouts :

- Une situation à la croisée des axes de circulation,
- Une position de belvédère,
- La proximité immédiate du cours d'eau de l'Ibie,
- Le voisinage des terres agricoles du vallon et de la plaine de l'Ibie.



L'ensemble du réseau hydrographique de Villeneuve-de-Berg fait partie du bassin rhodanien. Du fait de sa position de tête du bassin rhodanien, la commune dispose d'une responsabilité importante en matière de qualité des eaux

Ce réseau dense et ramifié comporte de nombreux ruisseaux temporaires. 26 ruisseaux ont pu être recensés qui coulent dans le creux de vallons et de talwegs avec des pentes moyennes et régulières.

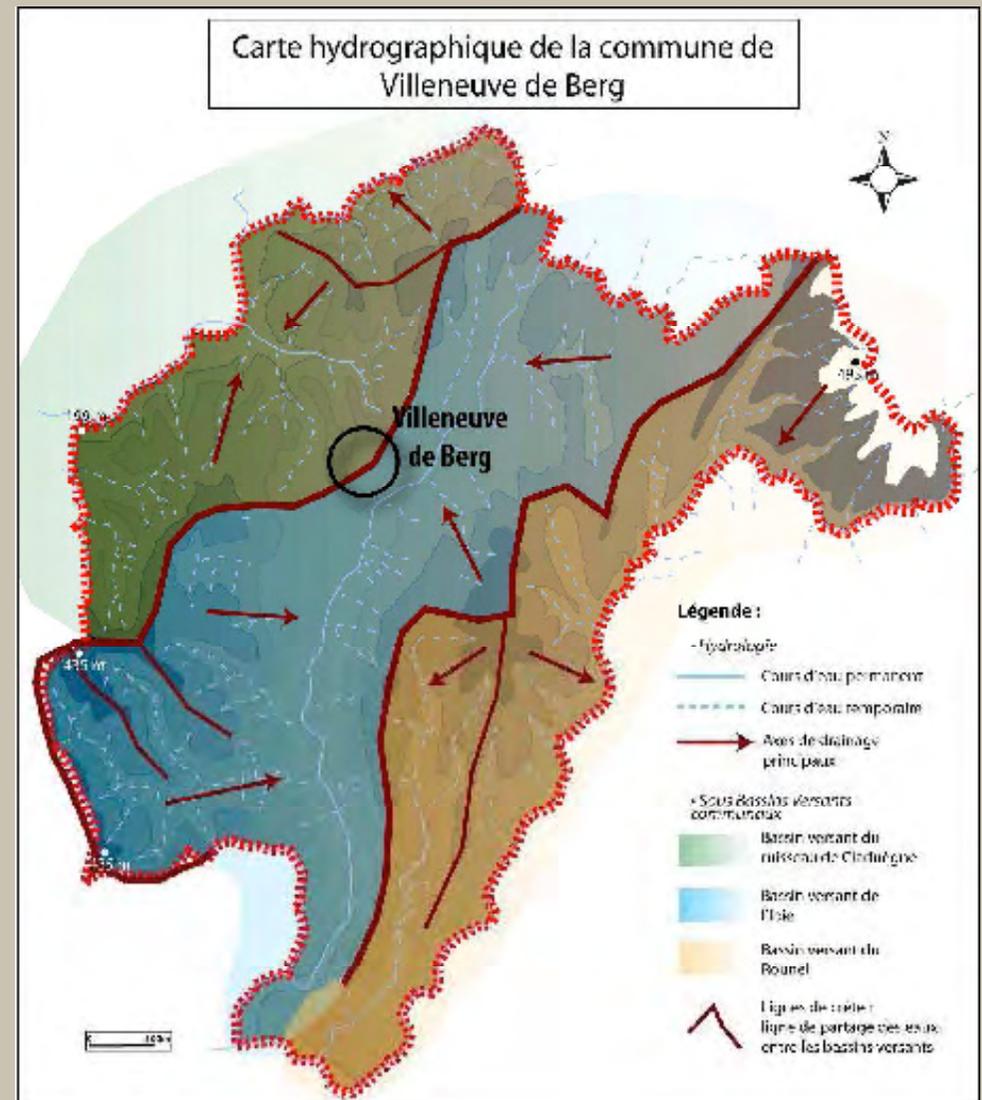
Le régime des cours d'eau peut être qualifié de type méditerranéen, bien qu'il soit tempéré par les pluies océaniques. Ce type de réseau présente un régime très irrégulier : les cours d'eau sont presque secs en été mais connaissent des hautes eaux en saisons froides. De ce fait, le territoire est soumis à un risque d'inondation. Un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) est actuellement en cours de réflexion.

Il peut toutefois être scindé en trois sous bassins versants :

- Le sous bassin versant du Claduègne au Nord de la commune. Ce ruisseau prend sa source dans la commune de Saint-Gineis-en-Coiron. Sur la commune, il est alimenté de nombreux cours d'eau temporaires et par le ruisseau permanent de Chauvel. Il constitue la limite administrative avec la commune de St Jean le Centenier. Le ruisseau de la Claduègne est un affluent de la rivière de l'Auzon dont la confluence se situe dans la commune de Saint-Germain. Cette rivière rejoint ensuite l'Ardèche à hauteur des communes de Lanas et de Saint-Maurice d'Ardèche puis se jette dans le Rhône à Pont Saint-Esprit.

- Le sous bassin versant de l'Ibie au centre. Ce ruisseau, qui évolue en rivière, prend sa source sur le territoire de Villeneuve de Berg et traverse la commune en son centre. Elle draine la montagne de Berg puis rejoint l'Ardèche à Vallon Pont d'Arc.

- Le sous bassin versant du Rounel au Sud. Le ruisseau du Rounel est un affluent de l'Ibie. Il se jette dans la rivière à l'extrême Sud de la commune, en amont du hameau de Vaudanoux (commune de Rochecolombe). Ce ruisseau constitue la limite communale avec les communes de Saint-Maurice d'Ibie et Valvignères.



Carte tirée de l'État Initial de l'Environnement du PLU

Le climat cévenol est caractérisé par des précipitations exceptionnelles à l'origine de crues qui supposent une faible propension à l'infiltration des eaux de surfaces. En réalité, cet apport en eau de pluie (d'origine océanique) est largement supérieur aux capacités de rétention des formations de surface et des réservoirs souterrains, ce qui explique les crues exceptionnelles de la région.

A l'échelle du secteur d'Aubenas, ce manque d'infiltration se justifie par la combinaison de plusieurs éléments : 70% des terrains à l'affleurement sont peu perméables ou imperméables (cas des marnes notamment).

La karstification récente (dissolution du calcaire) évolue moins vite que l'érosion. Il a donc peu de création de formations de karst susceptible de contenir l'apport en eau ;

Les karsts (structure géomorphologique résultant de l'érosion hydrochimique et hydraulique de formations calcaires et susceptibles de constituer des réservoirs de taille conséquente) se retrouvent pratiquement tous en situation perchée, à l'image du plateau basaltique du Coiron.

Le territoire de Villeneuve de Berg, et notamment les formations sédimentaires, permettent donc à l'eau de s'infiltrer dans le sol dans des proportions modérées. Celle-ci est très sensible aux pollutions de surfaces.

Cependant les études du SDAGE ont démontré un bon état quantitatif et chimique de la « Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à Saint-Ambroix ».

La situation géographique se prête mal à une exploitation de la ressource en eau potable par forage profond sur le territoire communal. Les ressources de la commune proviennent donc des sources captées dans les formations karstiques du plateau du Coiron.

Villeneuve de Berg est une commune adhérente au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ardèche actuellement en cours d'élaboration. Le territoire du SAGE couvre la totalité du bassin versant de l'Ardèche (2430 km²) et concerne 158 communes (soit 117 000 habitants) réparties sur trois départements (Ardèche, Gard, Lozère) et 2 régions (Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon). A l'heure actuelle, le projet de SAGE a été validé par la Commission Locale de l'Eau (le 5 mai 2011) et fait l'objet d'une consultation par les collectivités qui se tiendra du 10 juin au 10 octobre 2011.

Les principaux enjeux du SAGE sont les suivants :

- Partage de la ressource : faible ressource disponible, fortement sollicitée en période estivale essentiellement pour l'AEP (forte augmentation de population).
- Gestion des débits d'étiage : cours d'eau méditerranéen, étiage sévère aggravé par les prélèvements.
- Gestion du risque inondation : crues soudaines et brutales.
- Gestion du transport solide et de la dynamique fluviale : déficit de matériaux et espaces de mobilité restreints.
- Territoire support de nombreuses activités sportives et de loisirs liés aux cours d'eau : garantir la sécurité des usagers et l'équilibre des écosystèmes aquatiques.
- Mettre en cohérence politiques de l'eau et aménagement du territoire.

Les zones humides : les rivières de L'Ibie et de La Claduègne ont également fait l'objet d'un classement en zone humide. Ce classement concerne la végétation hygrophile ainsi que le lit mineur des rivières. Il s'agit d'espaces supportant les fonctions d'expansion naturelle des crues, d'épuration de l'eau, d'habitat et de connexion biologique pour la faune et la flore.

Ils se composent de différents types de milieux : cours d'eau méditerranéens à débit intermittent, lits de graviers méditerranéens, saussaies à saule pourpre méditerranéennes, graviers des rivières de plaine, bancs de vase des cours d'eau avec végétation annuelle euro sibérienne, galerie méditerranéenne de grands saules, forêts méditerranéennes à peupliers, orme et frêne, hautes prairies humides méditerranéennes, végétation à Phalaris arundinacea, couvertures de Lemnacées, Végétations enracinées flottantes.

Le périmètre de la zone humide de La Claduègne présente un habitat partiellement dégradé, ce qui n'est pas le cas de l'Ibie.

3 - Les milieux naturels remarquables :

Les végétaux trouvent dans le climat et la nature du sol deux facteurs essentiels de répartition. Le climat local perçu par la plante se caractérise essentiellement par la pluviosité, la température, l'ensoleillement, le vent, la neige et le gel. Dans des conditions climatiques identiques, la nature du sol deviendra un facteur prépondérant : taille des éléments, comportement vis-à-vis de l'eau, teneur en calcaire, teneur en azote... Tous ces facteurs écologiques sont étroitement interdépendants.

L'Ardèche méridionale ou Bas-Vivarais se trouve au carrefour de trois influences climatiques : océanique, continentales et méditerranéenne modulées par le relief. Les riches sols marneux accueillent des vastes champs de culture de céréales, de vigne et d'arbres fruitiers (oliviers) tandis que s'étendent sur les plateaux calcaires, de vastes étendues caillouteuses où se développe la garrigue.

Les inventaires naturels : la commune est couverte par deux Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1 et une ZNIEFF de type 2

- «Ensemble Septentrional des Plateaux Calcaires du Bas-Vivarais » ZNIEFF de type 2 n°0718. Ce périmètre de 34 831 ha correspond à un vaste ensemble de plateaux calcaires situés au Nord des gorges de l'Ardèche. 3,87% de son emprise se situent sur le territoire de Villeneuve de Berg, au Sud-ouest de la commune.

Il réunit divers milieux naturels karstiques de type méditerranéen, dont certains sont inventoriés en ZNIEFF de type 1 : garrigues, gorges, prairies calcaires, pelouses xérophiles, forêt de chênes verts

Cet ensemble constitue une zone d'alimentation ou de reproduction, ainsi qu'un couloir d'échange entre les différents milieux qui le composent, pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. On y trouve notamment le peuplement caractéristique des karsts.

L'ensemble est également inventorié au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).



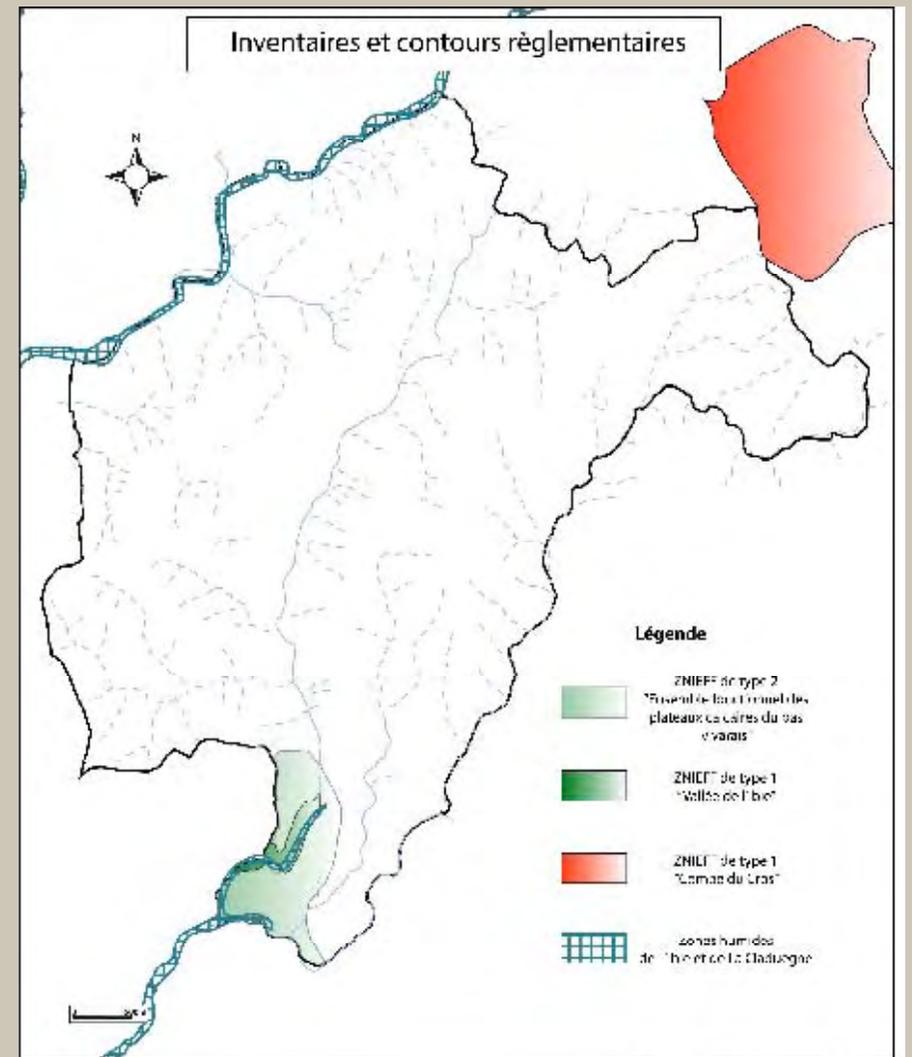
Les espèces rupicoles (recherchant les milieux rocheux) sont bien représentées (Pigeon bizet) de même que certaines espèces à large domaine vital (Aigle royal, Aigle de Bonelli voire Percnoptère d'Égypte). Dans ce territoire, de nombreuses espèces méditerranéennes trouvent la limite de leur aire géographique de répartition : Coucou geai, fauvettes méditerranéennes, Merle bleu, Moineau soulcie, Pie-Grièche méridionale... C'est aussi le cas parmi les reptiles (Lézard ocellé, Seps tridactyle), les batraciens (Rainette, méridionale), les chiroptères ou chauve-souris (Grand et Petit Rhinolophe) et les insectes (libellules : le Gomphus de Graslins et l'Agrion bleuâtre, Magicienne dentelée...).

L'inventaire permet également de mettre en évidence la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux. La flore est bien représentée avec l'Orchis à longues bractées, la Bruyère arborescente, la Tulipe précoce ou l'Euphorbe de Nice.

La «Vallée de l'Ibie» ZNIEFF de type 1 n°07180001 : Cette zone de 775,06 ha correspond à la vallée de la rivière de l'Ibie et s'étend à 0,59% sur le territoire communal. Celle-ci abrite dans ses falaises des espèces rares, telles que le Castor d'Europe (qui trouve refuge dans les grottes en période d'étiage), l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère. Les cavités constituent surtout l'habitat d'une population importante de chauve-souris (l'un des sites français majeurs), dont il a pu être recensé treize espèces différentes à ce jour (dont le Rhinolophe euryale et le Vespertilion de Capaccini).

La «Combe du Cros» ZNIEFF de type 1 n°07000021, d'une superficie de 237,49 ha, cette zone correspond à la partie septentrionale de la montagne de Berg. Son emprise se situe à la limite Nord-est du territoire communal. Il s'agit d'un ensemble de milieux complémentaires de type méditerranéen favorable au développement d'une flore intéressante : Ophrys de la Drôme, Ophrys jaune, pelouse à Brachypode rameux et à Brome dressé, garrigues à Genévrier oxycède et à Buis, bosquet de Chêne pubescent, ancien vergers d'amandiers et de mûriers.

Ce milieu abrite de nombreuses espèces d'oiseaux dont certains sont considérées comme menacées au niveau européen : Alouette lulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Bruant ortolan... D'autres espèces parviennent ici en limite nord de leur aire de répartition géographique (Fauvette orphée). Les rapaces y trouvent leur zone de chasse (Circaète Jean-le-Blanc...).



Sources : DREAL Rhône-Alpes

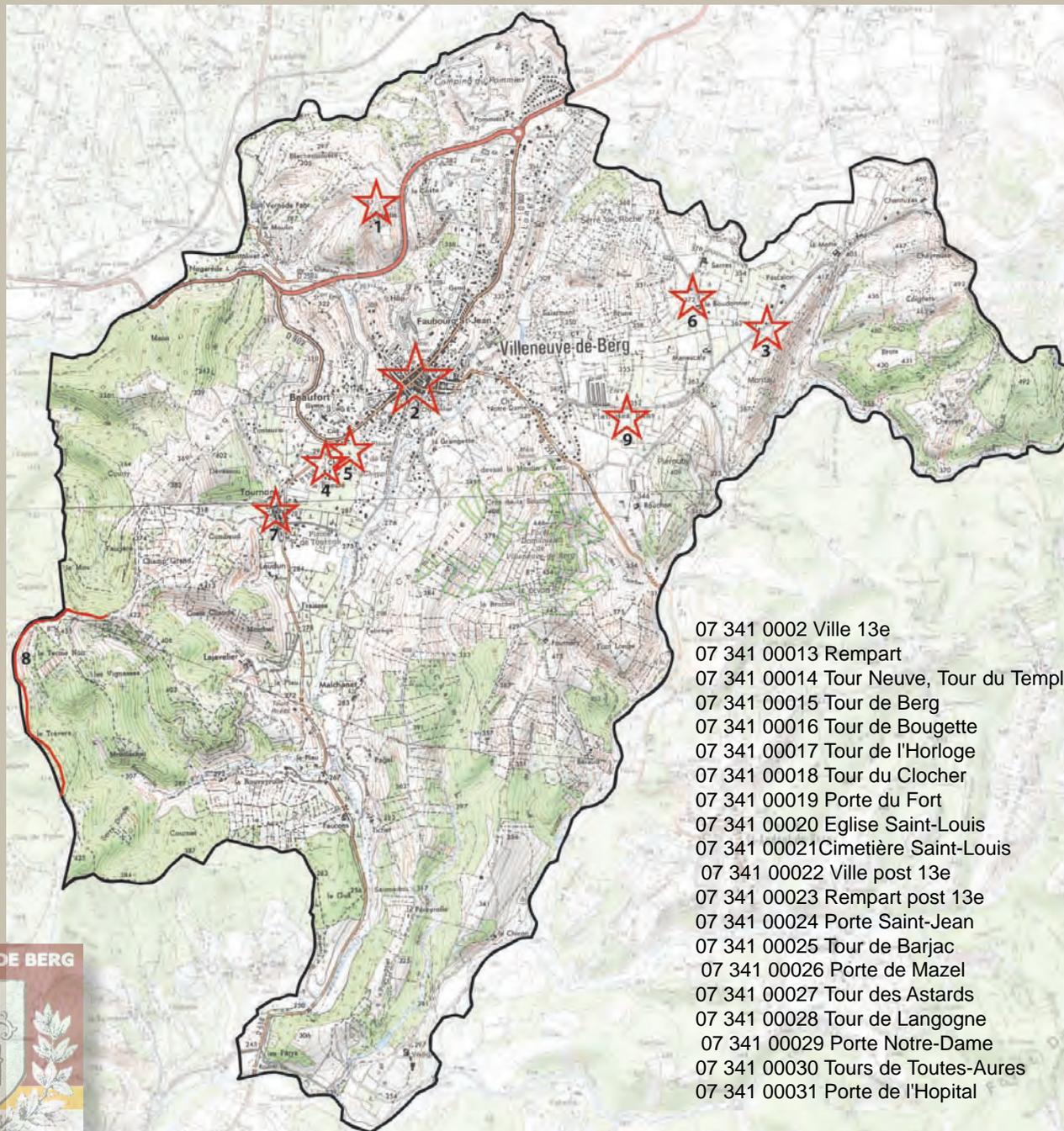
4 - Le patrimoine archéologique, architectural et historique :

Les traces archéologiques : selon la Carte du patrimoine archéologique publiés dans le Porter à la Connaissance de l'État fourni dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, 9 entités archéologiques ont été identifiées dans la ville et le territoire de la commune datant de la période de la Préhistoire à la période médiévale :

- 1) Paradis : autel (gallo romain), chapelle (moyen âge).
- 2) Bourg : ville, enceinte urbaine, tours, portes, église, cimetière (moyen âge).
- 3) Pascalon : sépulture ? (gallo-romain).
- 4) Le prieuré : occupation (gallo-romain).
- 5) Le prieuré : occupation (gallo-romain).
- 6) Le Boudonnier : occupation (gallo-romain).
- 7) Tournon : église (moyen âge).
- 8) Route royale : route (moyen âge ? période récente ?).
- 9) Plan des Buns : habitat, occupation (néolithique).

07 341 0002 Ville 13e
07 341 00013 Rempart
07 341 00014 Tour Neuve, Tour du Temple
07 341 00015 Tour de Berg
07 341 00016 Tour de Bougette
07 341 00017 Tour de l'Horloge
07 341 00018 Tour du Clocher
07 341 00019 Porte du Fort
07 341 00020 Eglise Saint-Louis
07 341 00021 Cimetière Saint-Louis
07 341 00022 Ville post 13e
07 341 00023 Rempart post 13e
07 341 00024 Porte Saint-Jean
07 341 00025 Tour de Barjac
07 341 00026 Porte de Mazel
07 341 00027 Tour des Astars
07 341 00028 Tour de Langogne
07 341 00029 Porte Notre-Dame
07 341 00030 Tours de Toutes-Aures
07 341 00031 Porte de l'Hopital

Les différentes entités archéologiques identifiées au sein de la ville sont au nombre de 20 éléments (carte ci-contre).



VILLENEUVE DE BERG



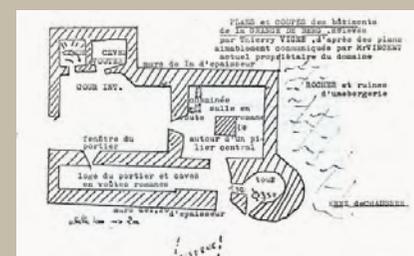
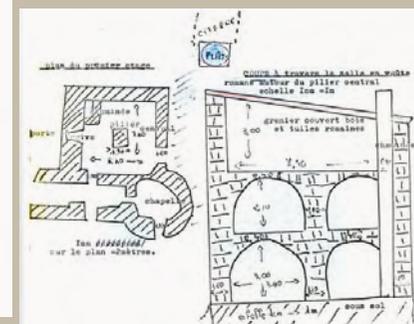
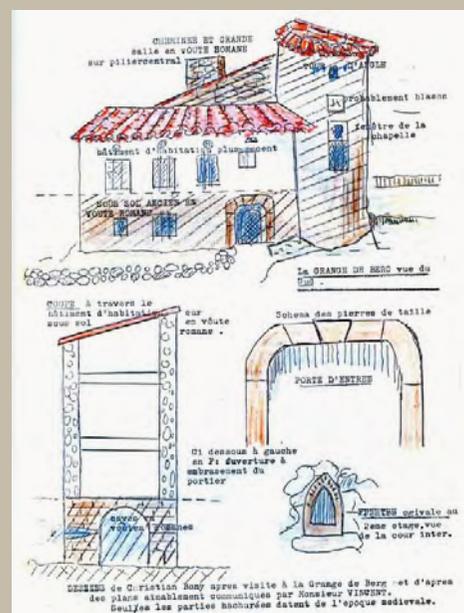
Les édifices remarquables du début du Moyen Age, de la formation d'un territoire et la naissance d'une ville :

Vers 1180-1200, les moines de l'Abbaye de Mazan, dépendante de l'ordre Cistercien, vinrent aménager une de leurs granges dans le territoire des Grads de Berg dont le climat moins hostile que dans la montagne des Boutières leur a permis de cultiver la vigne, les vergers fruitiers, les oliviers, d'aménager des pacages pour développer une activité d'élevage de porcs destiné à la production de viande fumée et d'ovins pour la laine.

Les terrains furent donnés à l'Abbaye par des seigneuries voisines des Deux-Chiens d'Aps, de Vogué, de Mirabel, et de Montaut de Saint-Andéol-de-Berg.

Cette grange a vocation agricole pris place dans un vallon à proximité du ruisseau du Rounel. Celle-ci est pourvue d'un dispositif de fortification constitué par une tour d'angle circulaire qui abritait les chambres et la chapelle, et d'une enceinte. Les corps de bâtiment s'ordonnent autour d'une cour centrale rectangulaire et pavée où se trouve un four et le cimetière des moines. Les murs de la grange fortifiée présentent une épaisseur importante et sont appareillés par des blocs taillés de calcaire et de basalte du Coiron.

Une source captée était destinée à alimenter une vaste citerne enterrée. Un moulin, alimenté par un bief servant également de vivier, se trouvait à proximité de la grange.



Dessins tirés de la Revue Mémoire d'Ardèche et Temps Présent

VILLENEUVE DE BERG

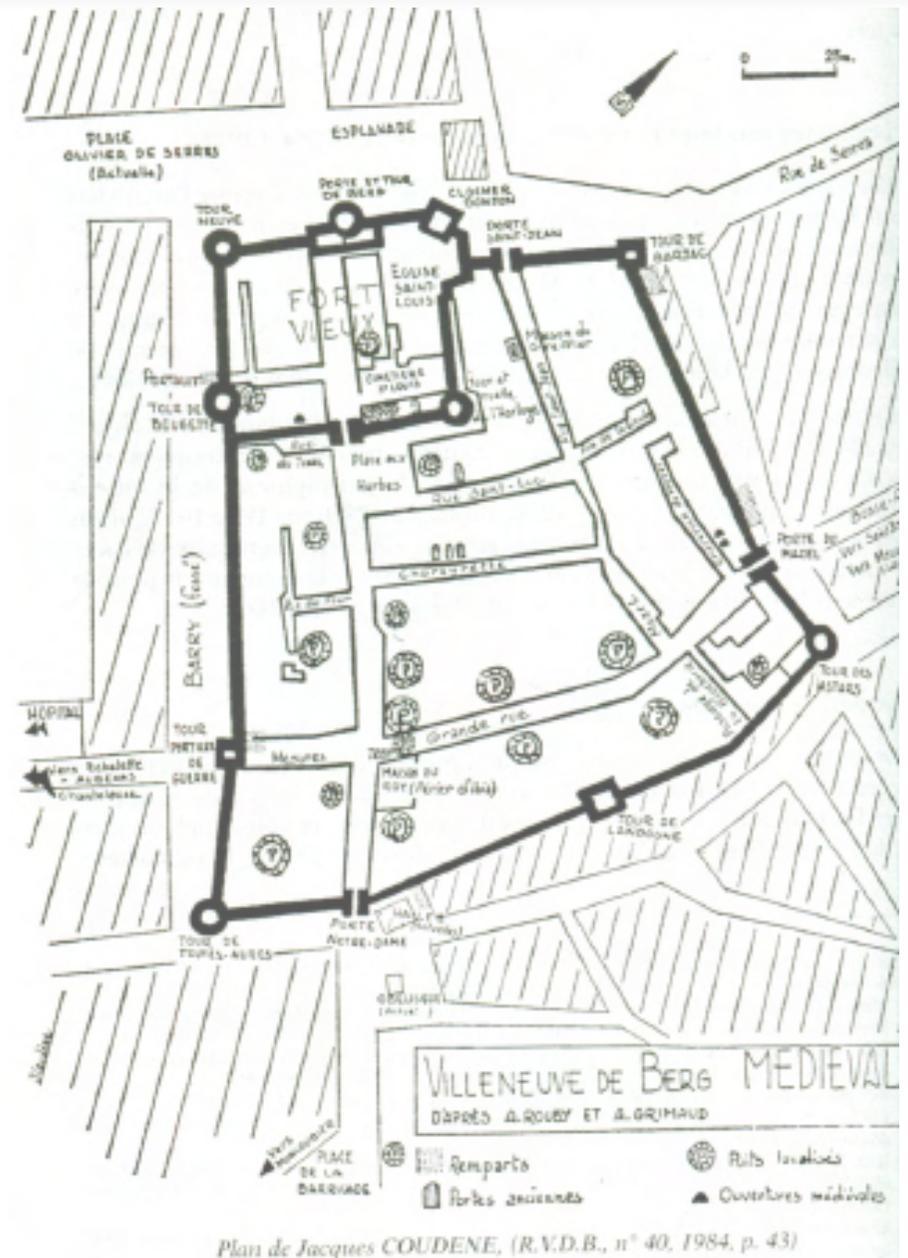




La fondation de la bastide ou ville neuve résulte d'un contrat de pariage entre l'Abbaye de Mazan et le roi de France. Le site naturel est stratégique et correspond au rebord d'un plateau, à une position défensive, et une situation à l'interface entre deux vallées. La présence de nombreux cours d'eau a également été décisive dans le choix de l'implantation de la ville.

La première première pierre est posée en 1284 au Périer de l'Ibie dans la construction de la Maison du Roy, actuellement occupée par la mairie.

Cernée par une ligne de remparts, elle s'étend sur 1,7 hectares. L'enceinte, ponctuée de tours et de portes défensives, dans sa forme trapézoïdale épouse la topographie du site, et mesure 130 mètres sur 180 mètres.



Plan tiré de la Revue Mémoire d'Ardèche et Temps Présent



Tour Neuve



La Porte dite de « l'Hôpital»
inscrite à l'ISMH par arrêté
du 5 juillet 1941.



Porte de l'Hôpital (XIVème) : Monument
Inscrit



Tour des Astars



Façade rue Rigaud

Passage Serre



Mur de l'ancienne enceinte
Place du Jeu de Paume

VILLENEUVE DE BERG



Les édifices remarquables de l'époque de la fin du Moyen-Age (XIVe-XVe-siècles) / début Renaissance :



La Maison du XIV siècle (dite hôtel Mongrand) située Rue Antoine Court : La façade et la toiture sont inscrites à l'ISMH par arrêté du 8 décembre 1941.



Tour escalier à vis Grande Rue



Hôtel de Serre Rue Saint-Jean



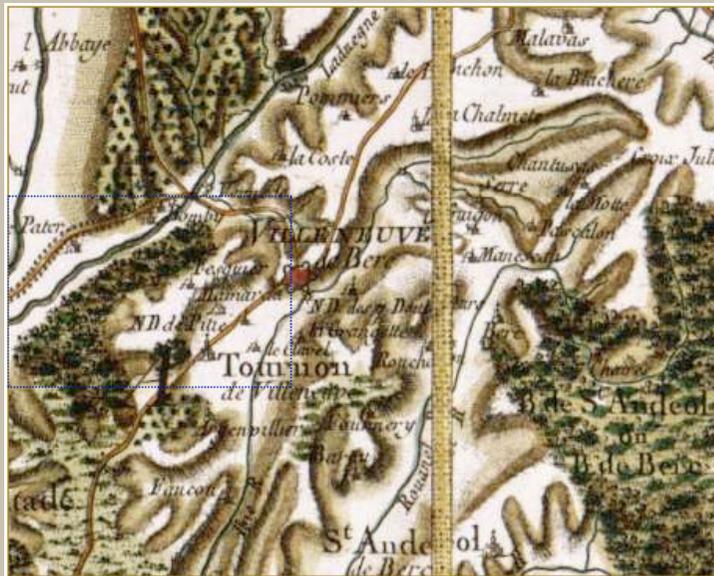
VILLENEUVE DE BERG



La ville de l'époque des Lumières au XIXe siècle :

Au XVIIIe siècle, la ville joue un rôle privilégié dans la diffusion des idées des Lumières et du Protestantisme et de part sa situation en bordure de la route entre Viviers et le Puy-en-Velay elle occupe une place importante dans la circulation des marchandises et des personnes.

A cette époque, la ville connaît une phase de développement urbain, sort de ses remparts médiévaux et les nombreux hôtels particuliers conservés témoignent de son importance économique.



Cadastré napoléonien de 1813 : le parcellaire a gardé sa structure médiévale dans la plupart des îlots qui n'ont pas fait l'objet de remembrement. Les parcelles allongées présentent des façades étroites sur rue qui ne comportent pas plus de deux ouvertures et les bâtiments se développent sur deux à trois niveaux sans sous-sol. Les rez-de-chaussées sont occupés par des salles voûtées ou crottes utilisées comme écurie, atelier ou boutique commerciale.

Deux grandes figures protestantes, natifs de la ville de Villeneuve-de-Berg, ont laissé une trace dans l'histoire locale et nationale : Oliviers de Serres pour ses recherches consacrées à l'agronomie et Antoine Court dans le mouvement du protestantisme.



Olivier de Serres,

né à Villeneuve-de-Berg en 1539, est un personnage illustre de l'histoire de Villeneuve-de-Berg et dans l'évolution des techniques de l'agronomie.

Son père, est la premier consul de Villeneuve-de-Berg et recteur de l'hôpital, sa mère Louise de Leyris est la fille d'un notaire, greffier des Etats du Vivarais.

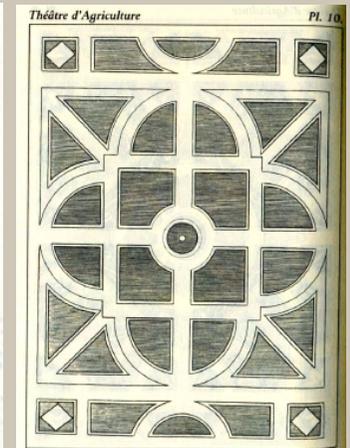
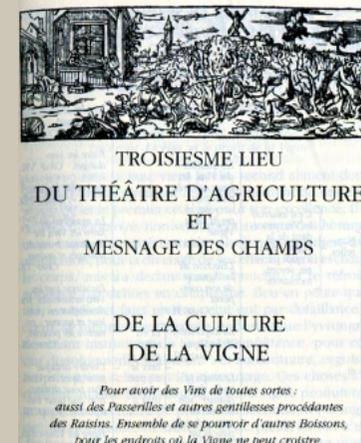
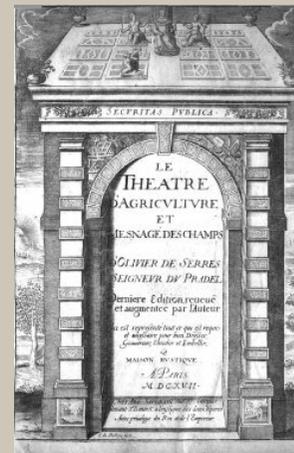
En son temps, Olivier de Serres fait preuve d'une curiosité intellectuelle semblable à celle des humanistes de la Renaissance. Il est décrit à la fois comme un huguenot courageux, un agriculteur exemplaire, un savant précurseur, un époux attentionné, un père de famille attentif, un fin lettré et un gentilhomme avisé.

Ses études terminées à l'Université de Valence, il acquiert le domaine du Pradel dans le but de créer une ferme expérimentale et un laboratoire destiné à faire évoluer les connaissances et les techniques en matière d'agriculture.

Dans ce droit fil, le 1er juillet 1600 il publie un ouvrage fondamental, le «Théâtre d'Agriculture et Mesnage des Champs», traité dans lequel il expose ses théories sur les techniques des cultures, de l'élevage, l'art des jardins, l'alimentation et les plantes médicinales.



Monuments érigés dans la ville à la mémoire d'Olivier de Serres





Ministère de la culture - base Phocem



Ministère de la culture - base Phocem



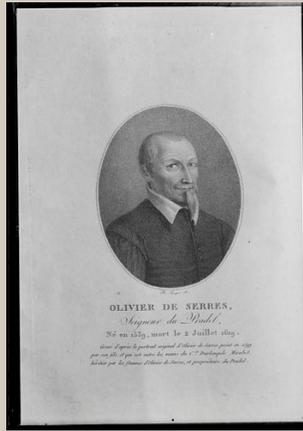
Ministère de la culture - base Phocem



Ministère de la culture - base Phocem



Ministère de la culture - base Phocem



Ministère de la culture - base Phocem

Un ensemble de vues photographiques ont probablement été prises lors d'une mission de Georges Henri Rivière (1897-1985), fondateur du Musée des Arts et Traditions Populaires à Paris, à Villeneuve-de-Berg entre le 7 et le 10 juillet 1939.

Rivière était accompagné de certains de ses collaborateurs, notamment Marcel Maget (1909-1994) et Guy Pison (1905-1986). Cette mission est à mettre en relation avec la célébration du quatrième centenaire de la naissance d'Olivier de Serres.

Elle suivait de près l'inauguration à la Bibliothèque Nationale d'une exposition le 26 juin 1939, intitulée "Les travaux et les jours dans l'ancienne France", organisée sous les auspices des chambres d'agriculture en collaboration avec le Musée National des Arts et Traditions Populaires, par le comité Olivier de Serres dont Georges-Henri Rivière était un des secrétaires généraux. La vie et l'oeuvre d'Olivier de Serres y étaient évoquées.

Le comité Olivier de Serres décida la création d'un musée, projet pour lequel Rivière fut consulté. Ce musée, inauguré le 9 juillet 1939, se trouvait au Pradel, le domaine acquis par Olivier de Serres en 1558 près du village de Mirabel, dans le bâtiment du 18^e siècle qui avait remplacé la demeure d'origine dont seule une échauguette avait été conservée.

Les clichés de la collection photographique concernent un portrait d'Olivier de Serres, celle de statues à son effigie, des vues du Pradel et enfin une vue de sa maison natale.

Antoine COURT,

pionnier de la restauration du protestantisme en France, naquit le 27 mars 1695 à Villeneuve-de-Berg, son père était Jean Court, sa mère Marie Gébelin, il fut baptisé catholique, en dépit des convictions religieuses de ses parents.

Le 21 août 1715, Antoine Court et quelques-uns de ses amis réformés, restés fidèles à leur foi malgré les persécutions se réunissent dans un lieu désert aux Montèzes, près de Monoblet dans le Gard, et jettent les bases de la restructuration du protestantisme. C'est le premier synode du Désert.

Bravant l'ignorance, le fanatisme et les persécutions (sa tête était mise à prix dix mille livres), il élabore un plan d'action pour restaurer en France le Protestantisme. Ils élirent, à l'exemple des anciens synodes, un Modérateur, remirent en vigueur les anciens règlements ecclésiastiques et interdirent la prédication aux prophètes Cévenoles, tombés dans le fanatisme.

Pour atteindre ce but quatre moyens s'offrirent à lui :

- 1- «Instruire les peuples dans les assemblées religieuses.
- 2- «Réorganiser les consistoires et les synodes».
- 3- «Rétablir l'usage de la discipline de l'église réformée», ramener à des idées plus saines les «esprits exaltés».
- 4- «Former et instruire des pasteurs».



Musée du Désert
Histoire des Huguenots et des Camisards en Cévennes

le musée | l'histoire | l'assemblée | pratique | actualités | boutique | liens

Accueil du site > L'assemblée

Edition 2010

Le Thème : Antoine Court, le "passer" du Désert

Il y a 250 ans, mourait à Lausanne Antoine Court (1695-1760), le pasteur du Désert qui fut aussi le "passer du Désert", assurant le passage d'une nouvelle génération née dans la France "toute catholique", sous le régime de révocation de l'édit de Nantes, et faisant communiquer le monde du Désert et celui de l'Europe protestante des Lumières.

C'est lui qui, jeune prédicant, prit conscience dès 1715 de l'impasse des violences camisardes et des désordres prophétiques, et entreprit un programme audacieux de refondation des Eglises détruites. Sa stratégie était celle d'une résistance non-violente, dans l'ordre : maintenir coûte que coûte les assemblées, illégales donc pourchassées par les autorités, suspectes aux notables et aux pasteurs du Refuge, et simultanément déclarer la rupture avec les pratiques de crise des protestants des provinces méridionales ; désenclaver les noyaux résistants en les reliant à la tradition doctrinale et disciplinaire des Eglises réformées, en même temps qu'aux pays du Refuge. Réfugié lui-même en Suisse à partir de 1729, et jusqu'à sa mort, il a été à distance l'organisateur du Séminaire de Lausanne pour la formation des nouveaux pasteurs et le coordonnateur des Eglises réformées renaissantes. Au cœur d'un réseau protestant international, Court a été tout au long de quatre décennies le soutien des "Eglises sous la Croix", la mémoire des persécutés, le porte parole du Désert, réinterprétant le thème de la liberté de conscience porté par les camisards, et celui de tolérance, dans le langage neuf des Lumières.

L'Assemblée du Désert 2010 s'attachera à cette page d'histoire, qui peut faire résonner aujourd'hui des inquiétudes bien contemporaines des chrétiens en général dans l'Europe sécularisée, et des protestants en particulier, à propos du passage de génération et de la transmission. Elle fera résonner en contrepoint ce verset du prophète Esaïe qu'aimait citer Antoine Court : "Sur tes murailles, Jérusalem, j'ai placé des veilleurs. Ils ne devront jamais se taire ni le jour ni la nuit" (Es. 62, 6).

Le culte du matin, à 10h30, sera présidé par Vincent Schmid, pasteur de l'Eglise protestante de Genève.

L'après-midi, on entendra les allocutions de Philippe Joutard, historien, ancien recteur, et de Hubert Bost, directeur d'études à l'EPHE. Le message final sera donné par Sophie Zentz-Amédéo, pasteur de l'Eglise réformée Gardon-Vidourle.

Le Mas Soubeyran
30140 MIALET

Ouverture :
du 1er mars au 30 nov.
de 9h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

en juillet-août
de 9h30 à 18h30

tél +33 (0)4 86 85 02 72
fax +33 (0)4 86 85 00 02

email
musee@museedudeseert.com

L'Assemblée 2012

Les Editions précédentes

- Edition 2011
- Edition 2010
- Edition 2009
- Edition 2008
- Edition 2007
- Edition 2006
- Edition 2005
- Edition 2004
- Edition 2003
- Edition 2002
- Edition 2001
- Archives

Autour de l'Assemblée

Les hôtels particuliers des XVII-XVIII-XIXe siècle :-



Hôtel Malzamet



L'Hôtel du Sénéchal
situé Rue Nationale : La façade et le balcon
en fer forgé sont inscrits à l'ISMH par arrêté
du 11 octobre 1930, et la rampe d'escalier
du 18e siècle en fer forgé est inscrite à
l'ISMH par arrêté du 11 mars 1932.



L'Hôtel de Barruel
situé Grande Rue :
La Façade, la toiture sur rue et les
plafonds à caissons des deux pièces
du premier étage sont inscrits à l'IS-
MH par arrêté du 10 avril 1981.





Détail d'un élément de décor façade Rue Rigaud



Façade maison des Astars



Façade rue Saint-Jean



Façade rue Aurès

VILLENEUVE DE BERG

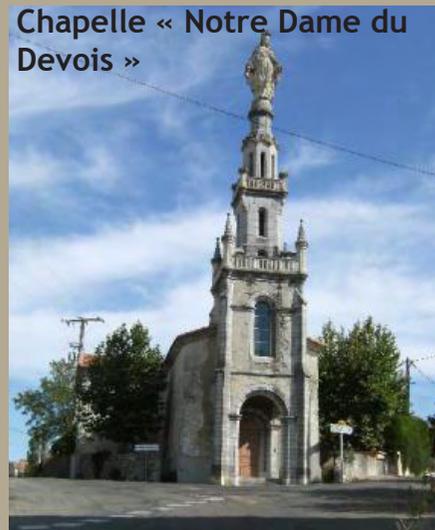


Les éléments de patrimoine religieux, industriel et rural :

Quelques éléments de patrimoine ont pu être identifiés sur l'ensemble du territoire. Ce patrimoine singulier, lié à l'histoire religieuse et économique de la commune ponctuent le paysage et méritent d'être protégés au titre de l'article L. 123-1-5 (7ème alinéa) du code de l'urbanisme:

- La chapelle du Petit Tournon.
- La chapelle de Notre Dame du Devois.
- La manufacture de «Serre Longe».
- La manufacture de «Verdène».
- La ferme «Boudonnier».
- La ferme fortifiée «la Coste».
- La maison forte de «Ljarvelier».
- La ferme fortifiée «Malchanet».
- La maison forte «Pré de Saint-Andéol» («Tichet»).
- La ferme fortifiée «Pierouby» (Rouchon»).

Chapelle « Notre Dame du Devois »



Ferme de « Grangette »



Manufacture "Serre Longe"



VILLENEUVE DE BERG





Le hameau de **TOURNON**

- un hameau rural de caractère.
- écrin de verdure aux abords du bourg.
- Secteur d'entrée de l'aire urbaine de Villeneuve en remontant la vallée de l'ibie.

Enjeux :

- Préserver et valoriser le patrimoine architectural et urbain du hameau.
- Stopper l'urbanisation et le paysage à caractère résidentiel banalisé autour du hameau.
- Préserver l'entrée de Villeneuve de Berg.

Objectif :

- > Nécessité de «déclasser» des zones pavillonnaires constructibles de l'ancien POS.



VILLENEUVE DE BERG



L'ÉVOLUTION URBAINE DU CENTRE BOURG



XIII ème



XVIII ème
(Cadastré napoléonien 1813)



Milieu XX
(Cadastré renouvelé 1957)



Début XXI

LES 4 GRANDES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT URBAIN DU CENTRE BOURG DE VILLENEUVE DE BERG :

1. Le noyau originel de la bastide royale Moyenâgeuse qui a traversé les siècles sans grands bouleversements urbains, tout en restant le centre bourg.
2. Des faubourgs urbains qui se sont développés autour du noyau originel, sur le maillage de voiries existantes, (quartier "la Ville" à l'Est - quartier "l'Orphelinat" au Sud - quartier "Chemin Neuf" à l'Est),
3. Le développement linéaire le long de l'axe de transit, principalement au Nord ; "faubourg St-Jean".
4. Une urbanisation anarchique, sans logique de composition, au coup par coup (mitage et urbanisation diffuse) :
 - étalement périphérique sur les pentes douces,
 - développement linéaire sur les lignes de crêtes des serres.

LES MUTATIONS URBAINES DU CENTRE BOURG

LES CARACTÉRISTIQUES DE BASE DU TISSU URBAIN :

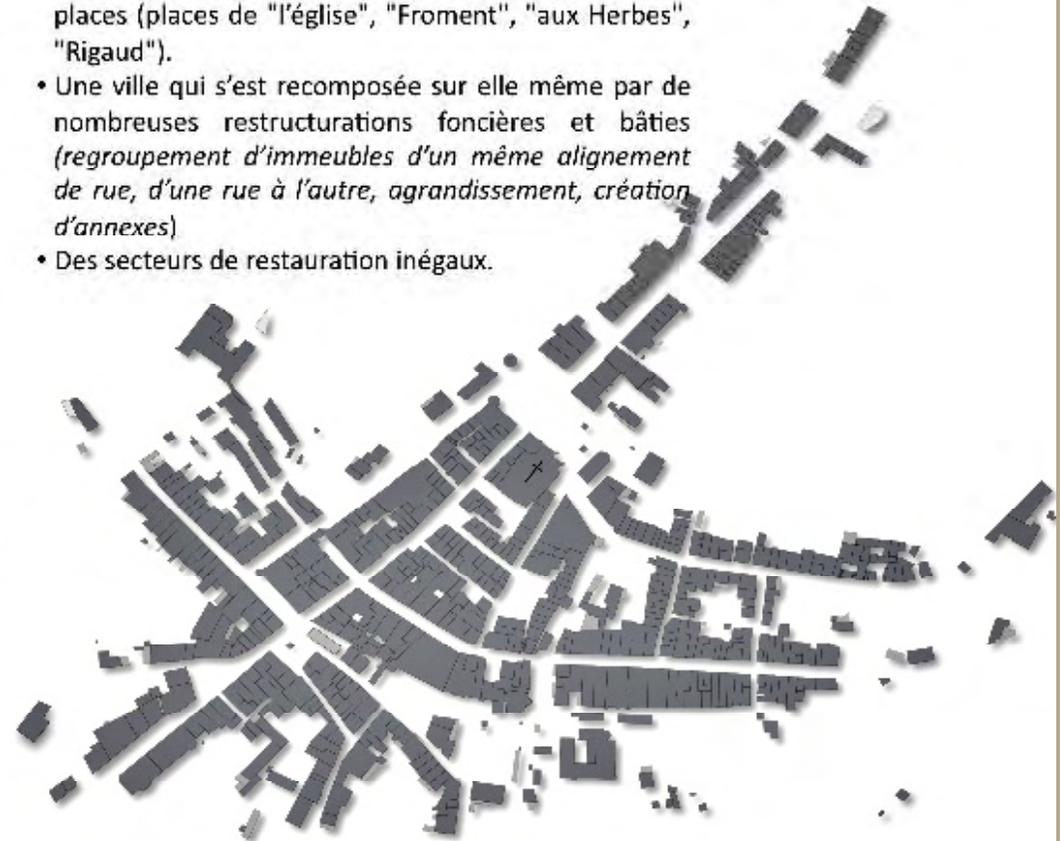
- Une densité bâtie et urbaine maximale.
- Des îlots urbains « pleins » au sein de la Bastide.
- Des îlots de faubourg avec un cœur vide ou avec un simple alignement bâti sur rue.
- Des rues urbaines avec des alignements bâtis continus.
- Des rues et ruelles pouvant être particulièrement étroites.
- Des passages couverts, généralement construits pour fermer les îlots.



XVIII^{ème}
(Cadastre napoléonien 1813)

LES MUTATIONS DU TISSU URBAIN :

- Un développement linéaire le long de l'axe de distribution majeur.
- La préservation des formes urbaines originelles.
- Des rénovations urbaines restreintes pour créer des places (places de "l'église", "Froment", "aux Herbes", "Rigaud").
- Une ville qui s'est recomposée sur elle-même par de nombreuses restructurations foncières et bâties (*regroupement d'immeubles d'un même alignement de rue, d'une rue à l'autre, agrandissement, création d'annexes*).
- Des secteurs de restauration inégaux.

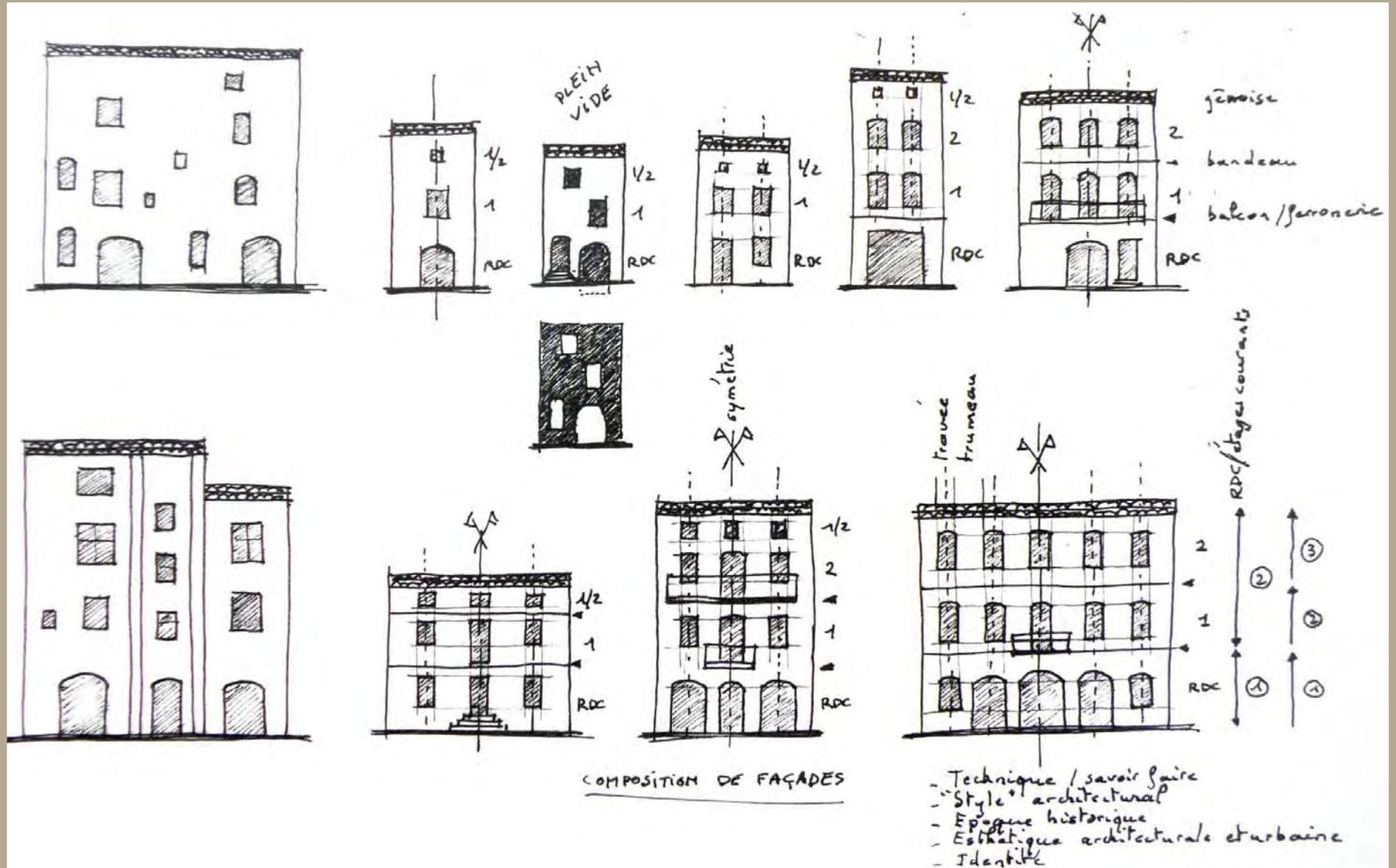


XXI^{ème}
Cadastre actuel

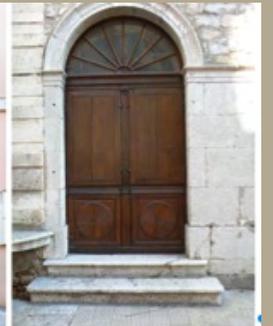
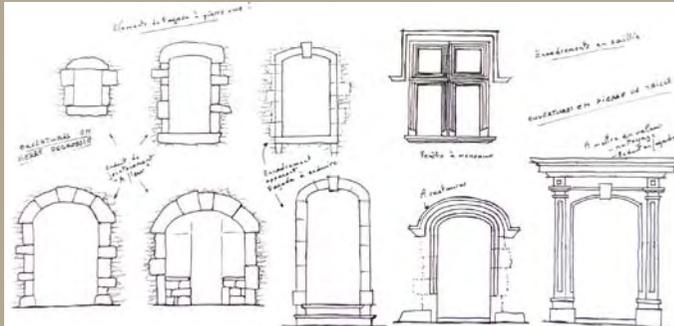
La typologie, la forme des îlots et l'évolution de la trame urbaine :



La composition des façades :



La typologie des ouvertures ouvragées :



Les devantures de commerce :



Les éléments significatifs du décor des portes : les frappoires



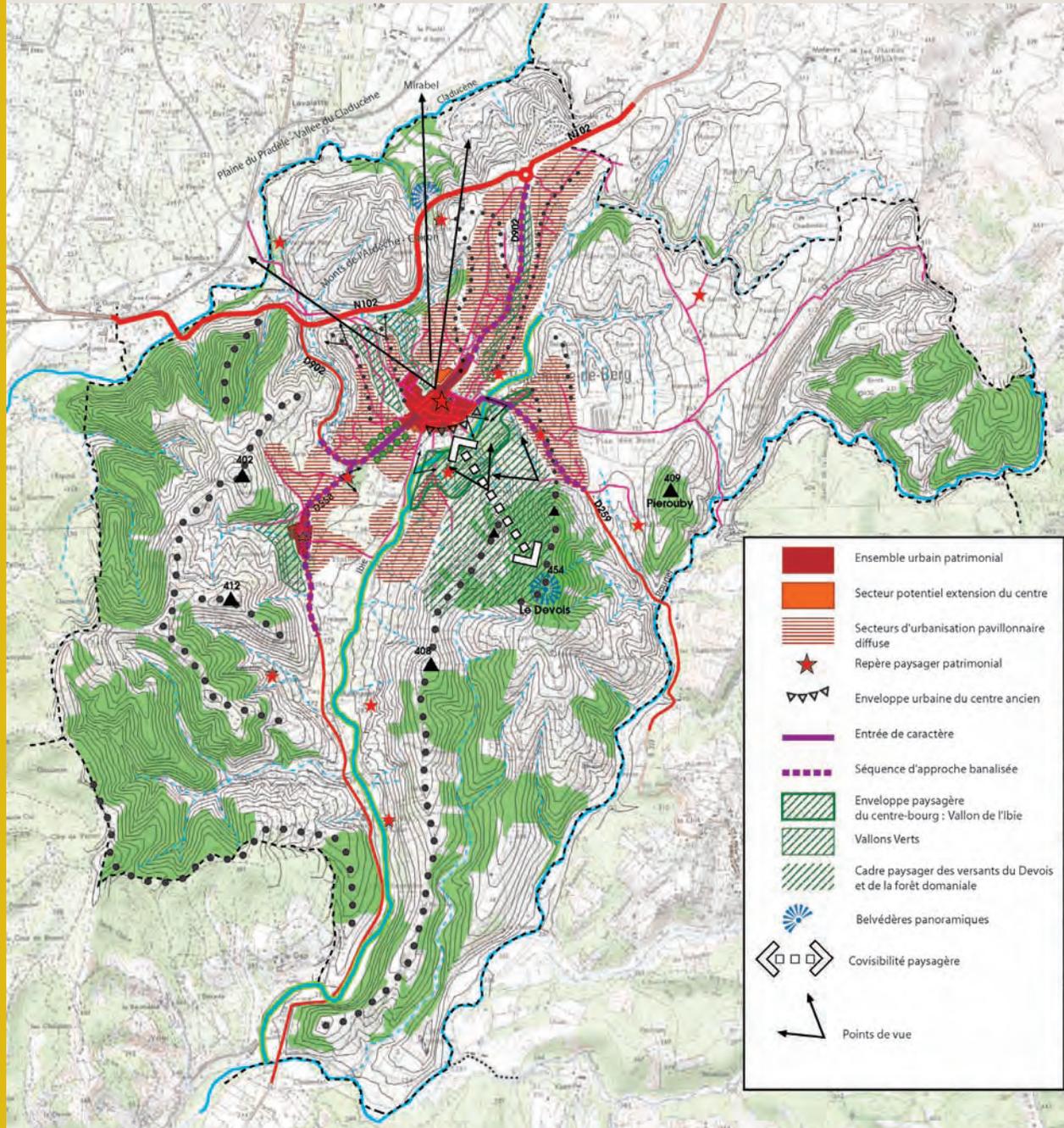
Les balustrades ferronnées des balcons et cadrans solaires :



VILLENEUVE DE BERG



5- La synthèse des enjeux paysagers :



Un site à forte valeur patrimoniale mais qui :

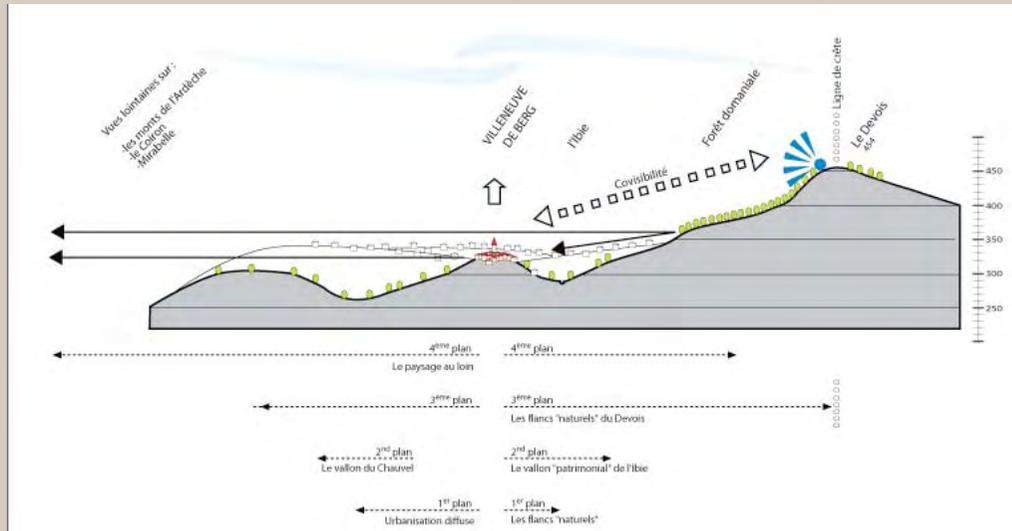
- n'est pas visible depuis le grand axe de transit de la RN 102.
- constitue une «porte d'entrée» de la vallée de l'Ibie.
- est fortement dévalorisé par un phénomène d'étalement urbain en périphérie du noyau dense ancien et une urbanisation linéaire le long des axes d'entrée.
- peut être traversé sans être découvert.
- dont la signalétique ne permet de repérer convenablement le site.
- dont il convient de soigner les entrées et les traversées de bourg à travers des opérations de requalification des espaces publics et de restauration du patrimoine.

Des éléments à protéger :

- l'ensemble urbain remarquable de la bastide médiévale et ses faubourgs.
- l'ensemble urbain de caractère du hameau de Tournon.
- le paysage naturel majeur du vallon de l'Ibie, son flanc Sud formant un écrin de verdure, et les berges de la rivière.

Des paysages de caractère à préserver :

- Les versants du Devois et la forêt domaniale visible depuis le centre-bourg.
- Les vallons verts de Chauvel, de Costête et de Serre Longe constituant une coulée verte à proximité du bourg et des coupures d'urbanisation entre les zones d'urbanisation récente.
- Le vallon vert à l'Ouest de Tournon.
- Les micro-sites aux abords des édifices éparses.



Vue depuis le Sud de Serre Longe



Vue depuis la rue de l'Ibie



Vue depuis la voie de Rigaudy



=> Protéger le centre historique et maîtriser l'évolution des secteurs urbains :

Le noyau originel de la bastide royale de l'époque Médiévale a traversé les siècles en conservant son intégrité et sa fonction de centralité.

Les faubourgs se sont développés autour du noyau originel à partir du maillage des voies existantes, (quartier "la Ville" à L'Est, quartier "l'Orphelinat » au Sud et quartier "Chemin Neuf" à l'Est).

Le développement linéaire le long de l'axe de transit, principalement au Nord ; "faubourg St-Jean".

Une urbanisation anarchique, sans logique de composition, au coup par coup (mitage et urbanisation diffuse) a engendré un :

- étalement périphérique sur les pentes douces,
- développement linéaire sur les lignes de crêtes des serres.



=> Améliorer le traitement des entrées de ville et des limites de la ville :

- L'entrée principale Nord-Est nécessite un traitement qualitatif.
- Le bâtiment du Pont mérite des travaux de restauration et le caractère architectural de l'immeuble des années 60 est en rupture avec la silhouette urbaine du bourg
- Alignement façades Rue de l'Esparet : anciennes caves transformées en garage : problème dans le choix de la coloration des enduits de façade (teinte vive en désaccord avec la palette chromatique locale).
- Le secteur des Combettes : un espace à enjeux urbains et paysagers forts à aménager dans la continuité du centre.



• Les deux axes majeurs d'accès du Faubourgs St-Jean et de l'Avenue J. Dupré.

• Les « entrées urbaines » :

- L'alignement bâti du faubourg et la perspective sur l'église (rue Faubourg St-Jean au Nord),
- l'alignement d'arbre de haute tiges remarquable de la voie d'accès montante (Avenue J. Dupré au Sud),
- le franchissement du Pont de l'ibie (route de Bourg St-Andéol à l'Est).

• Les « portes urbaines » marquées par :

- les places Olivier de Serres et de l'Esplanade,
- les places Couverte et de l'Obélisque.

• Les rues urbaines des faubourgs Est et Ouest.

• Les voies et chemins d'accès ruraux à, et depuis l'ibie.

=>Des entrées de ville à requalifier selon leur valeur urbaine (et leur usage).



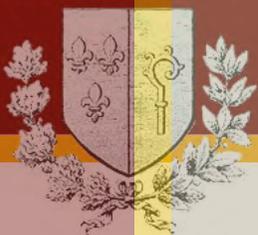
=> Valoriser de façon globale les espaces publics du centre :



Le vallon de l'lbie



VILLENEUVE DE BERG



**PARTIE ANNEXE
FICHES DE RECOMMANDATIONS**

Fiche : ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE PAYSAGÉE

OBJECTIF

- Désengorger le centre bourg du transit local.
- Privilégier la place du piéton en centre bourg.
- Améliorer la distribution et la desserte locale.
- Ouvrir l'espace urbain du centre historique sur le vallon de l'Ibie.
- Valoriser les espaces patrimoniaux du vallon de l'Ibie.

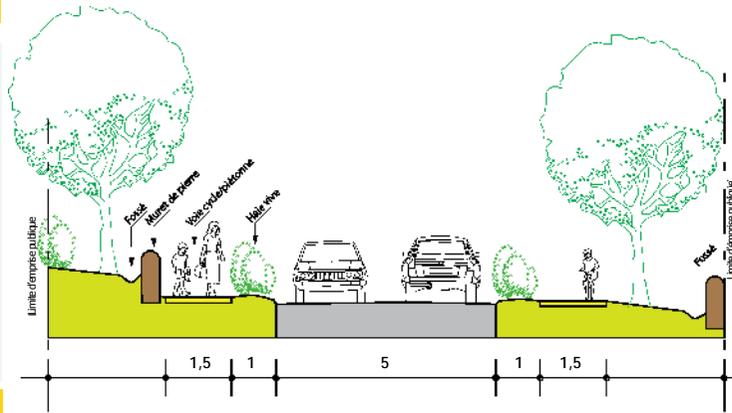
AMÉNAGEMENT GLOBAL

-L'aménagement de la voie paysagée devra être intégré à un projet d'aménagement et de valorisation d'ensemble du secteur ZP4 (schéma directeur d'aménagement, programme d'actions).

-Le projet d'aménagement et de valorisation d'ensemble devra intégrer l'ensemble des problématiques qualitatives paysagères, architecturales, patrimoniales, environnementales et techniques de déplacement urbain, de réseaux d'infrastructure, d'hydraulique, ...).

-Il devra notamment intégrer les objectifs d'aménagement d'aires de détente le long de l'Ibie, de restauration des tronçons dégradés des rives de l'Ibie, d'aménagement des continuités des sentiers piétons le long de l'Ibie et la traversant et de valorisation des jardins en terrasse.

-Il devra être envisagé les mesures compensatoires et d'accompagnement au sein du vallon de l'Ibie (renforcement de la trame bocagère et restauration des murets de pierre le long des chemins et sur l'enveloppe urbaine Sud des faubourgs, restauration paysagère des secteurs en friche, ...).



COUPE DE PRINCIPE

LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- La largeur de la chaussée routière devra être réduite (6 mètres maximum).
- Le tracé de la voirie devra s'adapter au site et à la topographie (pour éviter l'impact négatif des terrassements trop importants).
- Le tracé de voirie devra respecter le patrimoine bâti et naturel existant à protéger indiqué au plan de la ZPPAUP (terrasse, murets de pierres, jardins, trame végétale, ...).
- La composition paysagère devra être cohérente sur l'ensemble du tracé et selon la nature des espaces naturels ou bâtis traversés (pour structurer le paysage atténuer l'impact visuel et sonore).
- L'ensemble des liaisons des voiries et cheminements piétons existants devra être conservé.
- Les emprises des carrefours avec les voiries existantes sera réduite (sans surlageur excessive et voie de tourne à gauche).
- La traversée de l'Ibie et des ouvrages d'art de franchissement sont à éviter.
- La vitesse autorisée maximale devra être de 50 km/h maximum.

LES PRINCIPES DE TRAITEMENT PAYSAGER

- La voie paysagée sera doublée latéralement d'une ou deux pistes piétonnes et cyclistes, séparées de la chaussée par une bande plantée.
- Elle sera plantée d'un double alignement d'arbres de haute tige.
- Des fossés drainants seront aménagés latéralement pour la récupération des eaux de pluie.
- Les matériaux des voies piétonnes et cyclistes, ainsi que les aires de stationnement seront en matériaux naturels (type gore ou graviers).
- Les talus de la voirie seront en pente naturelle et enherbés ou aménagés par des murets de soutènement de pierre.
- Les enrochements et les appareillages préfabriqués à emboîtement de soutènement des talus sont proscrits.
- Les limites d'emprise publique de la voirie seront soit laissées libres, soit marquées par un muret de pierres ou par grillage ou barrière en bois simple sur poteau bois, sans mur bahut, doublé d'une haie vive aux essences locales rustiques.
- les bordures de trottoir en béton en limite de chaussées et de pistes piétonnes sont interdites sur les sections de voies naturelles.
- L'éclairage public et les luminaires seront discrets et intégrés dans les bandes végétalisées.

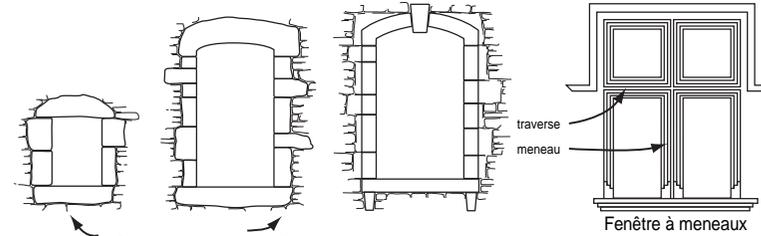
Fiche : LES ENCADREMENTS EN PIERRE

Une richesse architecturale

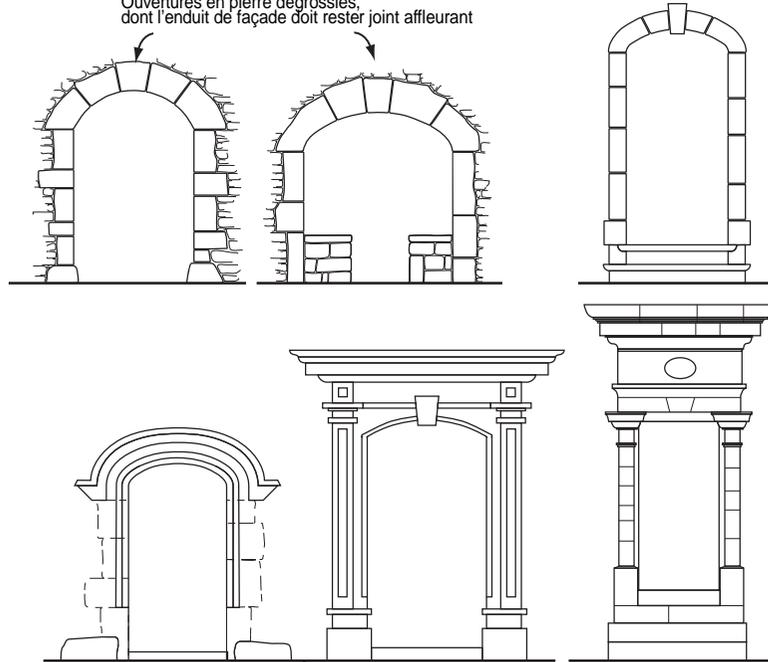
Les encadrements en pierre constituent la richesse décorative et le langage architectural des façades des immeubles.

À l'époque moyenâgeuse les encadrements étaient réalisés avec des blocs de pierre calcaire locale sommairement dégrossis (ou du bois).

À la renaissance, les encadrements sont constitués de pierres de taille finement sculptées.



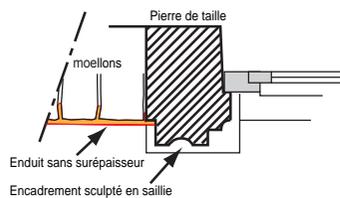
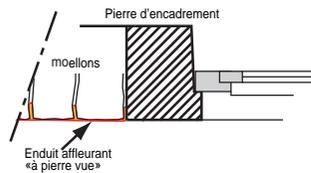
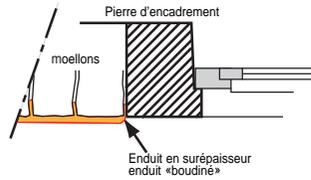
Ouvertures en pierre dégrossies, dont l'enduit de façade doit rester joint affleurant



Jointoyage affleurant

Le jointoyage des appareillages de pierre sera effectué affleurant («à pierres vues») afin d'éviter le «boudinnage» de surépaisseur de l'enduit de façade autour des encadrements en pierre des ouvertures.

Les surcharges et surépaisseurs des enduits de façade seront évitées pour laisser apparents les encadrements en pierre de taille en saillie.



Encadrements à la chaux

À défaut d'encadrement en pierre, les ouvertures seront marquées par un encadrement réalisé en enduit à la chaux, ou un lait de chaux de teinte plus claire que celle de la façade.



Restauration des encadrements

Les encadrements des ouvertures en pierre appareillées ou en staff destinés à être vus seront restaurés à l'identique (appuis, jambages, linteaux). Ils ne pourront être peints.

Selon la nature de la pierre des encadrements et de leur détérioration, ils seront nettoyés, restaurés ou remplacés par les techniques adaptées :

- nettoyage préservant le calcin protecteur par gommage, brossage, jet d'eau (hydro gommage), abrasion superficielle (ultra-son) ou sablage à ultrason), ...,
- restauration par un ragréage avec un mortier de poudre de pierre et de chaux ou autres produits spécifiques, recouvrement par un lait de chaux. (les résines synthétiques ou ciments artificiels sont à éviter), ...,
- ou remplacé par des pierres de même type (grain, couleur).

Les anciens enduits et matières souvent pulvérulentes seront dégarnies avant utilisation d'un mortier de chaux teinté afin d'obtenir un coloris similaire.

Le joint devra être affleurant au nu du parement.

L'emploi de résine synthétique ou de ciment artificiel ayant des propriétés plastiques ou physico-chimiques incompatible avec la pierre et les anciens mortiers de chaux sont à proscrire.

Implantation d'équipements

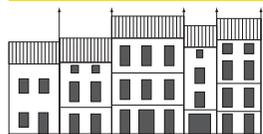
Les interphones, les plaques professionnelles ou d'adresse les boîtes aux lettres ou tout autre élément moderne doivent être installés en respectant les encadrements en pierre, sans les mutiler.

Ils devront être discrets par leurs matériaux, leurs couleurs et leurs formes et de dimension adaptée.

Leur implantation sera sur la menuiserie, intégrée à la façade ou intégrée en feuillure des encadrements des ouvertures du rez de chaussée, sans dépasser le nu du mur de façade.

Fiche : LES FACADES URBAINES

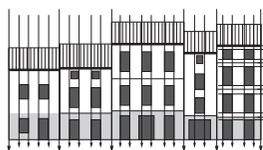
La composition des alignements urbains



Alignement urbain



Pleins / vides



Rythme de composition



Éventrement des RDC interdits (vitrine commerciale et garage)

Tout projet concernant un immeuble devra respecter le caractère et les principes de composition de l'alignement urbain.

-Les alignements urbains et le rythme des façades généralement étroites.

-Le rapport plein/vide entre les parties pleines des façades et des vides des ouvertures,

-le rythme des lignes verticales des limites des immeubles, des travées de fenêtres et des trumeaux,

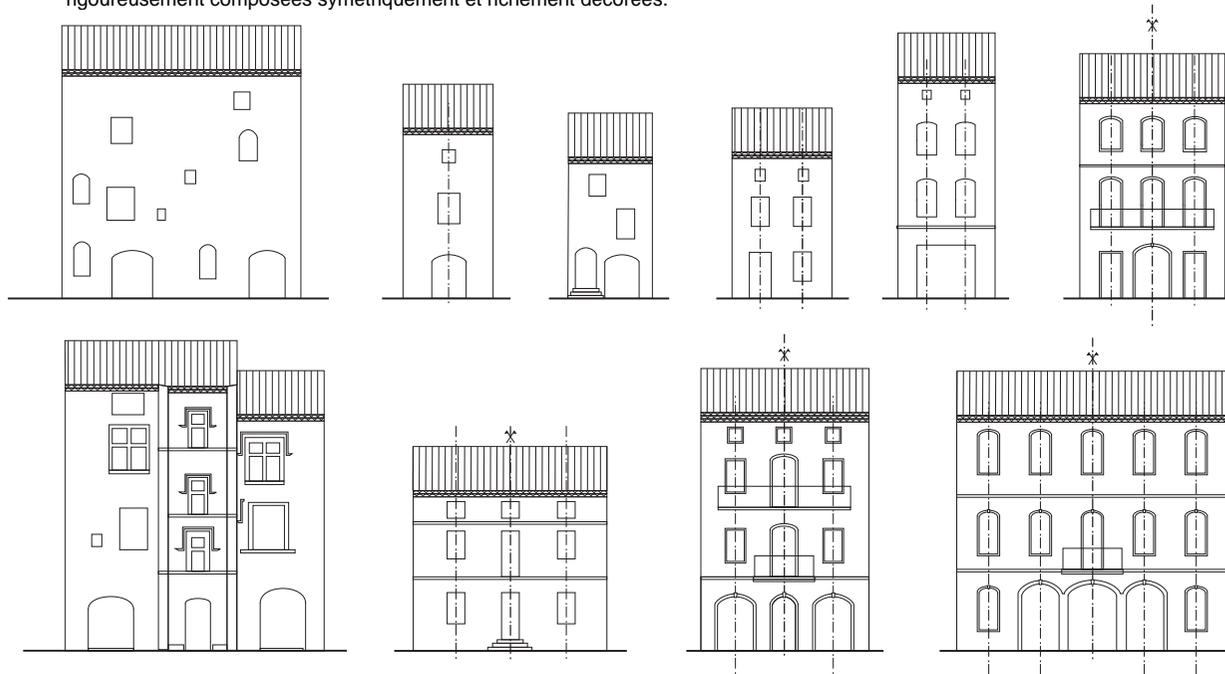
-le rythme des lignes horizontales marquant les rez de chaussée (pieds des immeubles) et l'épannelage des rives de toit (génévoises), ainsi que les ouvertures, les bandeaux marquant les étages courants et des combles.

Les ouvertures conduisant à l'éventrement des rez de chaussée sont proscrites.

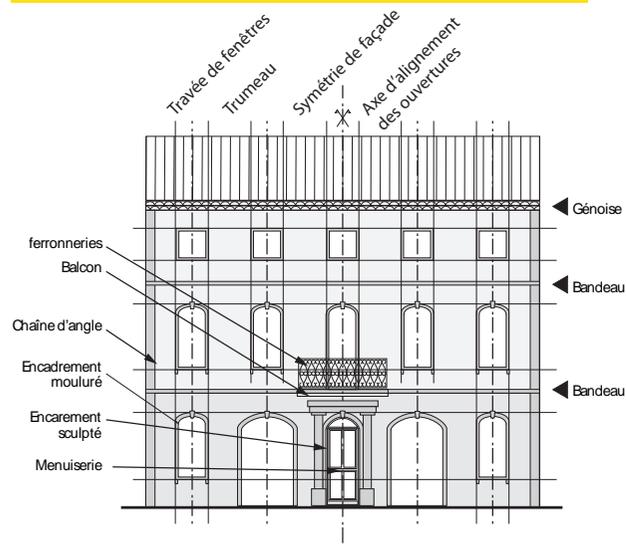
Les façades urbaines du centre-bourg

Les façades urbaines du centre-bourg offrent une diversité de proportions et de compositions selon l'époque de construction moyenâgeuse ou renaissance, avec souvent des remaniements successifs au cours du temps.

Elles sont généralement en R+2, parfois avec combles. Selon le parcellaire, elles peuvent être d'une ou plusieurs travées, certaines rigoureusement composées symétriquement et richement décorées.



La composition des façades



Le ravalement de façade (Coloration)



La restauration des façades se fera par un projet de coloration d'ensemble mettant en valeur la composition et les éléments architecturaux.

Les façades du centre bourg sont généralement destinées à être enduites.

Il sera défini une couleur pour la façade, les menuiseries, les encadrements et les ferronneries.

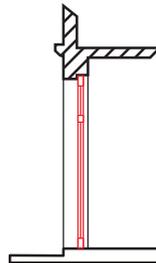
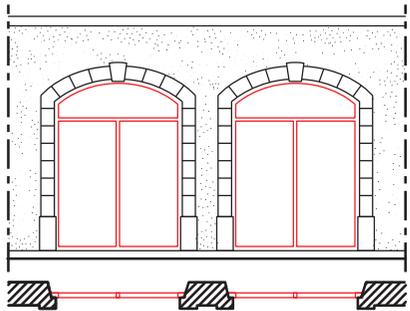
Les portes cochères seront restaurées et prioritairement laissées en bois.

Les encadrements en pierre, des ouvertures de porte cochère et des fenêtres des entrées, des bandeaux seront découpés et restaurés et ne pourront être peints.

Fiche : LES DEVANTURES COMMERCIALES



Les vitrines de devanture commerciale encadrée en feuillure

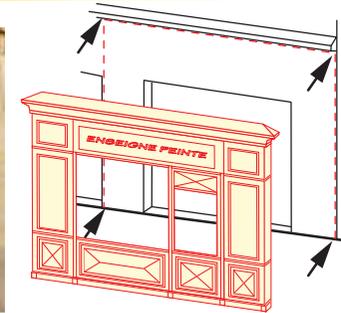


les vitrines posées au nu de la façade sont interdites.

Elles seront posées en feuillure et positionnées de 15 à 25 cm par rapport au nu extérieur de la façade.

Elles seront de forme simple et reprendront la forme de l'ouverture : rectangulaire pour un linteau droit, arrondie dans un arc.

Les devantures commerciales en applique



les vitrines du XVIII^e/XIX^e siècles en bois, posées en applique sur la façade existante seront préservées et restaurées.

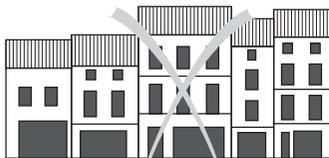
Les boiseries pourront être peintes.

Les enseignes et les décorations seront peintes sur les boiseries.

Les ouvertures des rez de chaussée

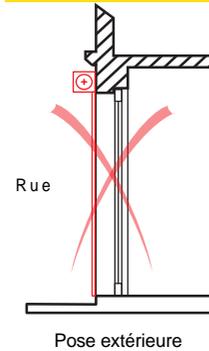


Le rythme existant de compositions des lignes verticales et horizontales des alignements bâtis et des façades sera respecté.

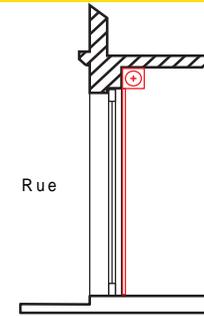


Les ouvertures des rez de chaussée conduisant à l'éventrement des rez de chaussée des immeubles et la destruction des éléments d'architecture sont interdites.

Les volets roulants



Pose extérieure



Pose intérieure contre le linteau

les volets roulants de grille et de rideaux métalliques sont interdits en façade.

Le volet roulant sera installé à l'intérieur du commerce, masqué par le linteau.

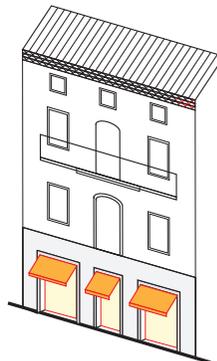
En cas d'impossibilité, le dispositif pourra être fixé à l'extérieur, dans l'embrasure de la baie, sans dépasser le nu extérieur de la façade. Il pourra alors être utilisé comme support d'enseigne.

Il sera préféré les grilles en ferronnerie à mailles ou micro perforées.

Les stores

les bâches et les stores seront posés à l'intérieur de l'embrasure de l'ouverture et intégrés à la vitrine.

En cas d'impossibilité technique, elles pourront être posées sur le linteau, sans masquer l'encadrement de l'ouverture ou un élément d'architecture.



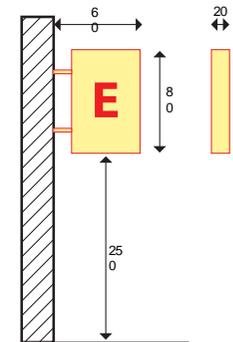
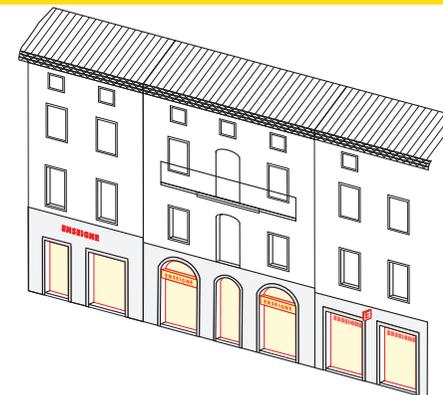
Les enseignes

Les enseignes «en bandeau» seront posées à l'intérieur des ouvertures.

En cas d'impossibilité technique, elles seront placées au dessus, sans en dépasser les limites et masquer un élément d'architecture.

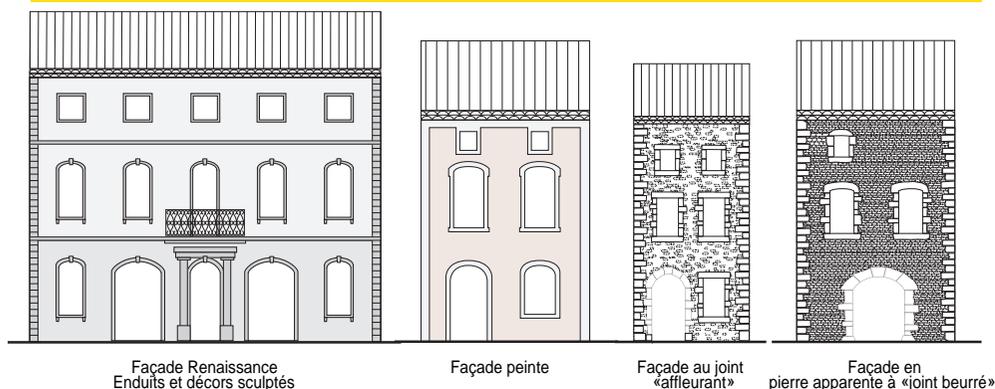
Une seule enseigne est autorisée par ouverture.

Les enseignes perpendiculaires à la façade, dites «en drapeau» sont autorisées dans la limite d'une seule par commerce et façade.



Fiche : LES TECHNIQUES DE RESTAURATION

Enduire ou rejointoyer



Les façades des immeubles étaient généralement destinées à être enduites afin de protéger et d'isoler la construction.

Les constructions anciennes du moyen-âge, rurales ou plus modestes, comme celles du hameau de Tourmon, ainsi que les murets restaient en pierre apparentes.

L'architecture de la renaissance et les constructions urbaines du centre bourg étaient enduites avec un riche décor de pierre sculptées. Les façades des maisons plus modestes du centre bourg et des faubourgs étaient décorées picturalement par des couleurs.

En cas de réfection et de ravalement de façade, le choix sera fait en fonction du style de l'architecture, de la qualité des pierres et des appareillages.

Les constructions du hameau de Tourmon et isolées seront en pierre apparente ou à joint affleurant.

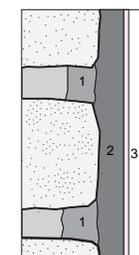
Les constructions du centre bourg seront enduites, à l'exception des constructions situées en périphérie de l'enceinte de la bastide royale ou de celles présentant un appareillage de pierre de qualité mettant en valeur les caractéristiques de l'architecture.

La chaux naturelle

Le rejointoiement des appareillages de pierres et les enduits couvrants seront réalisés à la chaux naturelle hydraulique.

La chaux a l'avantage de laisser respirer faiblement le mur ancien en pierre (perméable à la vapeur), tout en étant imperméable au ruissellement en façade, et en conservant une élasticité lui permettant de s'adapter à tout support et de limiter les risques de fissuration.

Les enduits couvrants seront réalisés en trois couches :



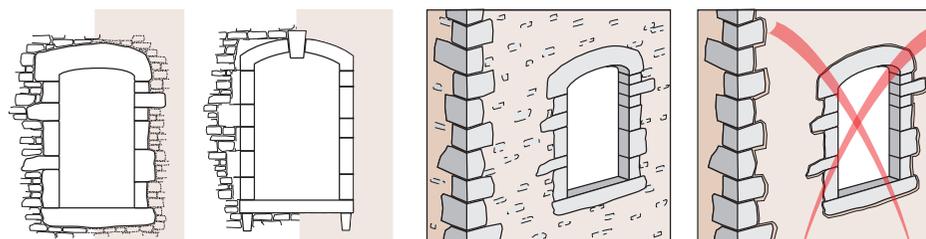
- 1-le « gobetis » rugueux affleurant la pierre, après décapage soigneux des joints défectueux et servant d'accroche au corps d'enduit.
- 2-Le corps d'enduit, servant de dressage et permettant par sa masse de protéger la façade de la pluie extérieure.
- 3-L'enduit de finition fine, qui protège le corps d'enduit et décore la façade. Elle peut être réalisée « a fesco » sur le corps d'enduit encore frais (pas encore sec).

Il pourra être rajouté un pigment à la couche de finition afin de donner à la façade la teinte désirée.

La chaux sera mélangée avec des sables locaux à granulométrie moyenne afin de donner l'enduit une matière et une teinte moirée proche de la pierre pour les rejointements.

Les ravalements des enduits anciens seront réalisés par la technique du « badigeon » (chaux + eau + pigment).

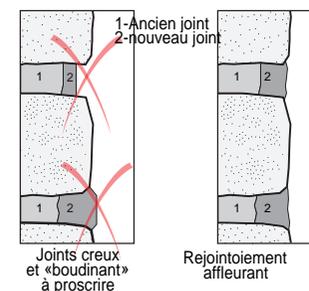
Le rejointoiement des pierres et l'enduit couvrant



En cas de ravalement de façade laissant les pierres apparentes, il devra être établi un diagnostic de la qualité des pierres de construction et de l'appareillage.

Le joint devra être « affleurant » au nu de l'appareillage de pierre ou « beurred ».

Les surépisseurs d'enduit « boudinant » les parements de pierres, les encadrements de fenêtres et les chaînes d'angle sont à proscrire.



Joints creux et « boudinant » à proscrire

Rejointoiement affleurant

Les joints anciens seront décapés.

Les nouveaux joints ne seront ni en creux, ni boudinants.

Les joints seront affleurants la surface extérieure des pierres sans être en surépaisseur.

